**Réserve Naturelle Nationale de Chatreix Sancy (RNNCS)**

**Règlementation et conséquences sur les sites de Vol Libre**

Puisqu’il faut bien trouver un canal de communication sur les modalités de pratique du parapente dans la RNNCS, ce document peut servir de présentation écrite de règles qui ne le sont pas forcément.

Le lien hypertexte : [Le décret portant création de la réserve](http://www.parcdesvolcans.fr/content/download/32193/618859/file/D%C3%A9cret%20de%20cr%C3%A9ation%20RNN%20Chastreix%20Sancy.pdf) *(touche « Ctrl » + clic souris)*

Ou le document préchargé dans ce fichier : 

C’est bien de le lire en entier. Il n’est pas très long, courage.

Les articles qui intéressent plus spécifiquement le parapente sont les articles 12 & 19.

Cependant, il faut noter aux articles 5 & 12, que les représentants de l’État peuvent prendre des mesures pour rendre les activités humaines, compatibles avec la conservation des espèces animales et végétales.

Toutes ces mesures ne sont pas forcément écrites mais les gestionnaires du site (Parc des Volcans, gardiens de la réserve, Direction de l’Environnement) ont déjà et à plusieurs reprises, fait connaître des règles d’usages qu’ils voudraient voir respecter par les pratiquants du vol libre.

Par exemple, pour le Paillaret : pas de fréquentation massive de groupe, pas de reposes en arrière sur le plateau.

Par déduction, ce qui est vrai pour le Paillaret (ce cas de figure s’est présenté car il s’agit de notre site principal, englobé par la réserve) l’est sans doute pour nos autres décollages (voir cartes en fin de document) même s’ils n’ont pas été explicitement évoqués.

Les relations sont jusqu’à présents condescendantes. Nul besoin d’écrits pour se montrer respectueux des consignes. Les incartades pourraient entrainer une formalisation des règles, ce qui n’est pas forcément nécessaire ni souhaitable (en terme de facilité de dialogue sur des aménagements ou des évolutions possibles).

2 documents pédagogiques intéressants, que vous pouvez consulter :

* que ce soit pour votre culture personnelle (le parapente, c’est aussi et surtout une interaction avec l’environnement, soyez curieux)
* ou pour prendre conscience du soin qui a été apporté à leur élaboration (souci de pédagogie, travail de fond, exhaustivité)

Vous comprendrez alors mieux les enjeux qui ont été identifiés pour cette zone. Avoir des comportements civilisés, c’est reconnaître et respecter le travail réalisé. Le dénigrer pénaliserait à terme notre activité et par voie de conséquence, ses pratiquants.

[Cartes de la RNNCS](http://www.parcdesvolcans.fr/content/download/33503/641004/file/Les%20cartes%20de%20la%20RNNCS.pdf) *(touche « Ctrl » + clic souris)*

Ou le document préchargé dans ce fichier : 

Les cartes de la réserve (topo IGN, matérialisation des activités dont le vol libre, recensement du patrimoine remarquable –à préserver–, pressions liées à l’activité humaine –à surveiller–).

[Plaquette de la RNNCS](http://www.parcdesvolcans.fr/content/download/33507/641084/file/RNNCS_PresentationDeLaReseve(exposition).pdf) *(touche « Ctrl » + clic souris)*

Ou le document préchargé dans ce fichier : 

Bons vols